

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 janvier 2022

Le mercredi vingt-six janvier deux mil vingt-deux à dix-huit heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le vingt-deux janvier deux mil vingt-deux, par voie dématérialisée, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle La Boétie, hors présence du public, sous la présidence du Maire, Alain MARTY.

Présents : Alain MARTY, Marie BELOMBO, Jean-Paul DUTARD, Claire GIRY-LATERRIERE, Franck MERY, Coralie JUGE, Nicole GALLOIS, Serge OULHEN, Serge NAWROT, Henriette ROCHE, Frédérique CONSTANCEAU, Sébastien DUREY, Pierre CABOS.

Absents excusés : Jean-Marie PANAZOL (pouvoir à Sébastien DUREY), Annie BEYDON (pouvoir à Coralie JUGE), Frédéric DELRIEUX, Sophie DAL'PAN (pouvoir à Claire GIRY-LATERRIERE), Joëlle DUVERNEUIL (pouvoir à Marie BELOMBO).

Absent : Michel TOMAS.

Le Maire annonce la mise en route de l'enregistreur.

Avant de faire l'appel des présents et d'ouvrir la séance, le Maire informe l'assemblée de la présence de M. TURMEL, référent participation citoyenne, invité à la réunion, l'adjudant-chef BLOIS, commandant des trois brigades de gendarmerie (Périgueux, St Pierre de Chignac et Vergt) et M. Alain BLOSSIER, médiateur communal, qui présenteront chacun un bilan de leurs missions en 2021.

Il donne la parole à l'adjudant-chef BLOIS ; celui-ci indique que Château l'Evêque est la commune sur laquelle la gendarmerie patrouille le plus avec 2035 heures de surveillance en 2021 pour une unité de 19 agents (toutes actions et tous niveaux de gravité confondus), en raison surtout d'un important trafic routier sur notre territoire (axe Px-Angoulême) ; les interventions liées à des accidents, incivilités et cambriolages sont en légère augmentation. En ce qui concerne la délinquance, les chiffres sont stables.

A l'aide d'un tableau, les membres du Conseil municipal peuvent voir pour quels types d'infractions interviennent les gendarmes, étant précisé que les contrevenants ne sont pas forcément des habitants de la commune puisqu'il s'agit essentiellement de circulation routière... donc de gens de passage.

L'adjudant-chef, qui quitte la réunion, est remercié par l'assemblée pour les explications et informations qu'il a données et le Maire passe la parole à M. Alain BLOSSIER, médiateur communal, pour la présentation du bilan de ses interventions de l'année.

Celui-ci donne des détails sur ses méthodes de travail et de conciliation qui ont fait leur preuve comme en témoigne le tableau qui suit.

	RAPPORT D'ACTIVITES MEDiateur COMMUNAL							2020-2021			
TYPE DE LITIGES	ORIGINE HABITANT	ORIGINE MAIRIE	AFFAIRES TERMINEES	ACCORD	ECHEC	SANS SUITE	RV MAIRIE	RV DOM	RV EXTERNE	COURRIERS	AFFAIRES EN COURS
VOISINAGE VEGETATION	4	3	5	4	1		4	9	1	8	2
VOISINAGE ANIMAUX	3	3	5	2	1	2	4	11	4	8	1
VOISINAGE BRUIT	1	1	2	2			1	1		4	
BAUX HABITATION	1+1		2	2			1	1	2	2	
CONSUMMATION	1						2		2	1	1
CONSTRUCTION	1	1	1			1	3	5	1	5	1
COPROPRIÉTÉ											
COMMERCIAL		1	1		1						
INTER PERSONNEL											
DROIT RURAL											
DROIT DU TRAVAIL											
TOTAL	12	9	16	10	3	3	15	27	10	28	5

Le Maire félicite et remercie M. Alain BLOSSIER pour la qualité de son travail, son implication et son efficacité. Il met l'accent sur le temps et l'énergie que cela lui épargne personnellement.

Puis, le Maire procède à l'appel des membres présents et indique les pouvoirs. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h55.

Puis, il propose Henriette ROCHE comme secrétaire de séance, ce qui est approuvé par l'assemblée.

Secrétaire de séance : Henriette ROCHE

Ensuite, le Maire demande si l'assemblée approuve le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil municipal et fait procéder à sa signature.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

POINTS DELIBERANTS

1- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE :

a) de la Dotation de l'Etat pour les Territoires Ruraux (DETR), du Conseil départemental et du fonds de solidarité (Grand Périgueux) 2022 pour :

a. extension du cimetière : tranche optionnelle : 'Jardin du souvenir'

Le Maire rappelle le vote au budget d'un programme pour le cimetière avec une première tranche à 153 000 € TTC pour la préparation du terrain et une tranche optionnelle pour le jardin du souvenir et les derniers aménagements qui s'élève à 54 295 € TTC. Il énumère tous les travaux à faire dans cette partie pour l'aménagement. Il est proposé au Conseil municipal de demander une participation :

- de 40 % à l'Etat (DETR) = 18 098.50 €
- de 20 % au Conseil départemental = 9 049.25 €
- au Grand Périgueux (fonds solidarité) = 9 000.00 € sur les 60 000 € attribués à chaque commune pour la période du mandat.

Il resterait à la charge de la commune = 9 049.25 € soit 20 % du montant de la tranche.

Il est précisé que l'autofinancement doit être au moins égal au montant de celui du fonds de solidarité pour que ce dernier soit accordé.

Coralie JUGE demande si l'Etat et le Conseil départemental sont obligés de donner ou si un refus est possible. Le Maire lui répond que la municipalité doit présenter ses projets pour l'année 2022 avant le 31 janvier 2022 ; il ajoute qu'il a œuvré pour conserver l'aide de l'an passé en promettant le commencement des travaux dans le premier trimestre 2022, sinon elle était perdue puisque les travaux subventionnés doivent débiter l'année de l'attribution de l'aide.

EXTENSION DU CIMETIERE : TRANCHE OPTIONNELLE : JARDIN DU SOUVENIR				
RECETTES			DEPENSES	
			TRAVAUX PREPARATOIRES	825,00 €
			TERRASSEMENTS GENERAUX	3 174,80 €
			ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES	1 402,50 €
			MISE A NIVEAU TAMPONS/AEP/ARROSAGE LAVAGE	2 945,00 €
			BORDURES	2 408,00 €
			VOIRIE ET SOLS	3 943,00 €
			MACONNERIE MURETS ET MARCHES	6 564,75 €
			MOBILIER	11 790,00 €
			TRAVAUX D'ESPACES VERTS	12 193,20 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	20% sur travaux	9 049,25 €	TOTAL TRAVAUX HT	45 246,25 €
ETAT (DETR)	40% sur travaux	18 098,50 €		
FOND DE SOLIDARITE GRAND PERIGUEUX	20% sur travaux	9 049,25 €		
TOTAL SUBVENTIONS		36 197,00 €	TOTAL opération HT	45 246,25 €
			TVA 20%	9 049,25 €
AUTOFINANCEMENT		9 049,25 €		
TOTAL HT		45 246,25 €		
TVA 20%		9 049,25 €		
TOTAL TTC		54 295,50 €	TOTAL TTC	54 295,50 €

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

**b. programme nouvelle donne : modernisation de l'éclairage public
(uniquement DETR et SDE 24 pour ce dossier,)**

Le Maire rappelle qu'un programme Nouvelle Donne a été signé avec le SDE 24 pour le renouvellement des équipements vétustes de l'éclairage public. Pour le financer, 30 000 € ont été prévus par la commune pour changer les ampoules de l'éclairage public (mettre des leds) et faire des économies d'énergie en commençant par la rue du Château et le chemin de la Borderie (jusqu'à la salle des fêtes).



Le montant de ce programme s'élève à 56 448.00 TTC ; il est proposé au Conseil municipal de demander le financement :

- de 35 % au SDE 24 = 16 464 € TTC (aide prévue au programme conclu avec cet organisme),
- de 25 % à l'Etat = 11 760 € TTC (participation acceptée par convention entre la Préfecture et le SDE 24).

Reste un autofinancement de 18 816 TTC + la TVA dont une partie sera récupérée par la commune.

PROGRAMME NOUVELLE DONNE : MODERNISATION DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC : PROGRAMME TRAVAUX 2022			
RECETTES		DEPENSES	
		TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC HT (RUE DU CHÂTEAU)	25 600,00
		TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC HT (STADE)	19 200,00
DETR (25% SUR TRAVAUX)	11 760,00	Sous total	44 800,00
		Aléas et actualisation	2 240,00
SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIES (SDE24) (35% sur travaux)	16 464,00	TOTAL opération HT	47 040,00
		TVA 20%	9 408,00
Total subventions	28 224,00	TOTAL TTC	56 448,00
AUTOFINANCEMENT COMMUNE (40%)	18 816,00		
TOTAL HT	47 040,00		
TVA (20%)	9 408,00		
TOTAL TTC	56 448,00		56 448,00

Le Maire ajoute qu'il s'agit d'un budget prévisionnel et que les équipements seront choisis lors de prochaines réunions. Il s'agit là de programmer le financement pour permettre le lancement des travaux (la partie technique viendra en suivant). Par contre, il est impératif de travailler de suite sur les codes temps et les coupures, car il a été demandé d'augmenter les comptes 'énergie' de 40 % pour 2022 ; l'enveloppe 'gaz et électricité' est déjà fixée à plus de 35 000 €.... Les remplacements de lampes sont prévus sur des installations très vétustes et énergivores.

Serge OULHEN apporte des précisions techniques sur l'installation d'un poste d'éclairage et trouve le coût élevé ; le Maire lui répond qu'il s'agit d'une moyenne du prix et énumère les pièces nécessaires auxquelles s'ajoute le temps de travail et que, de toutes façons, il surveillera cela puisqu'il l'a désigné pour suivre cette tâche.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Le Maire explique qu'il n'est pas possible de présenter le dossier 'Parcours Santé' car il n'est pas encore assez prêt ; il mérite d'être finalisé mais pas n'importe comment. Par contre, il figurera dans la liste des projets dans la demande d'aides auprès de l'Etat, au titre de la DETR pour l'année 2023.

Il confirme que c'est la dernière année où ces demandes de subventions doivent être déposées avant le 31 janvier car pour 2023, elles devront l'être avant le 31 décembre 2022.

2- CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION CHAT'O EN SCENE

Chaque membre de l'assemblée a reçu un exemplaire de la convention de partenariat entre la commune et l'association Chât'O en Scène modifiée. Les principaux changements concernent :

- la date de versement de la subvention : pas entre mars et avril mais dans le courant du second trimestre de l'année pour permettre son vote au budget et les démarches qui s'imposent avant le paiement,
- la gratuité de la salle des fêtes pour toute manifestation faite en partenariat avec la municipalité,
- le remboursement à la commune de la subvention en cas d'utilisation de celle-ci à d'autres fins que celles définies dans la convention,
- le montant de l'aide sera conditionné par le niveau d'exécution des objectifs propres à l'association.

Une question a été posée sur le plafond de ladite subvention ; le Maire indique que, comme noté dans la convention, le montant sera négocié tous les ans et sera en fonction des résultats de l'association, comme les autres.

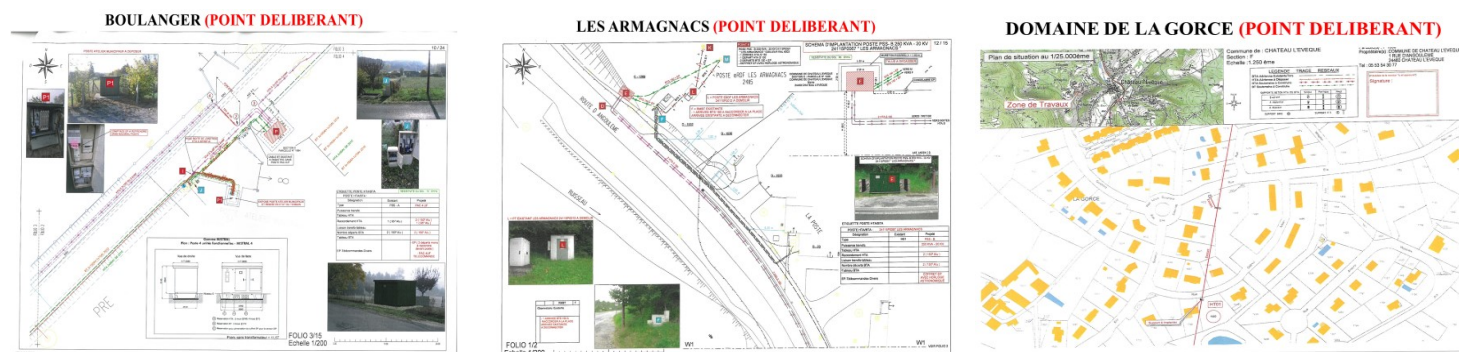
Marie BELOMBO souhaite poser les questions qui lui ont été remises par Joëlle DUVERNEUIL. Le Maire lui rappelle que les questions à poser en Conseil municipal doivent être adressées au Maire, via la mairie, 3 jours avant la réunion au moins.

Exceptionnellement, et pour cette fois seulement, il l'autorise à les soumettre à l'assemblée ; Claire GIRY-LATERRIERE, après les avoir entendues, indique que les réponses sont dans la convention de partenariat qui a été adressée par mail aux membres du Conseil municipal. Le Maire précise que Castel Animations s'occupe du Salon du Chocolat, de la Fête des Grenouilles et de Chât'O Rock (3 manifestations dans l'année) tandis que Chât'O en Scène programme des animations culturelles et artistiques tout au long de l'année. Par contre, ces deux associations travaillent ensemble pour toutes les programmations.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité étant précisé que Claire GIRY-LATERRIERE, pouvoir de Sophie DAL'PAN, Sébastien DUREY et pouvoir de Jean-Marie PANAZOL, membres de l'association concernée, n'ont pas pris part au vote.

3-CONVENTIONS DE SERVITUDES DE PASSAGE DE CANALISATIONS ENEDIS/COMMUNE : BOULANGER, LES ARMAGNACS et DOMAINE DE LA GORCE

Le Maire explique que trois conventions portant servitude de passage de canalisations au profit d'ENEDIS doivent être signées.



A Boulanger : le transformateur près du dépôt municipal : enterrer des lignes et les renforcer.

Aux Armagnacs : le transformateur près de la mairie : renforcement de lignes.

Domaine de la Gorce : la ligne électrique qui traverse le lotissement : l'été dernier, une bâche de piscine s'est envolée et calée sur la ligne et a présenté un réel et grave danger surtout pour la maison qui se situe juste en dessous. Un poteau va être planté, sur le domaine public, pour sécuriser cette ligne.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

4- LOCATION DE LA SALLE DES FETES A ENEDIS

Le Maire informe l'assemblée d'un énorme chantier de maintenance des lignes à haute et moyenne tensions (500 000 €) par ENEDIS associé à une opération de grande communication avec la promotion de leurs apprentis ; A cette occasion, Mme Marianne LAIGNEAU, la Directrice de cette entreprise de service public viendra spécialement de Paris. Ils sollicitent la location de notre salle des fêtes pour la semaine des travaux afin de s'y restaurer. La régie des salles communales ne prévoit pas de tarif à la semaine et il est proposé au Conseil municipal de voter un tarif exceptionnel de 500 € pour cette location sur 5 jours.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

5- AGENCE France LOCALE : GARANTIE A PREMIERE DEMANDE ANNEE 2022

Le Maire indique que l'AFL est une société anonyme qui a été constituée dans le but de contribuer au financement des collectivités territoriales et EPCI. Il en explique le fonctionnement.

La commune a adhéré au groupe et peut donc bénéficier de prêts auprès de cet organisme à la condition de signer un acte d'engagement à verser une garantie, au moment de la souscription d'un prêt.

Ce point est retiré des délibérations car il est soumis à la condition de souscrire un emprunt auprès de l'AFL. Il sera remis à l'ordre du jour quand le Conseil municipal devra décider d'un emprunt et s'il choisit l'AFL comme prêteur.

6- PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA CALANDRETA PERGOSINA

Le Maire explique qu'une Loi du 21 mai 2021 n°2021-641 du 21 mai 2021, sur la protection patrimoniale des langues régionales, a modifié les 6^{ème} et 7^{ème} alinéas de l'article L.442-5-1 du Code de l'Education et prévoit une participation financière de la commune de résidence, pour la scolarisation des enfants dans les établissements privés du premier degré dispensant des cours de langue régionale, en l'absence d'une semblable école sur son territoire.

Ce financement fait l'objet d'une convention entre la commune de résidence et l'école privée et constitue le forfait communal pour une durée de 3 ans.

Après une suspension de séance de 14 minutes, Marie BELOMBO indique qu'il s'agit d'une loi demandée par l'Etat (éducation nationale) pour des cours de langue régionale et que la logique voudrait que l'éducation nationale intègre ces cours de langue régionale dans le programme ou mette des enseignants pour ces cours mais surtout qu'elle les prenne en charge et que cela n'incombe pas aux communes !

Un long débat s'engage sur le sujet ; il est décidé de demander la production d'un certificat de scolarité pour tout paiement demandé et de chercher le tarif qui a été fixé par arrêté préfectoral il y a quelques temps.

Il est également proposé de donner tous pouvoirs au Maire pour signer la convention.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

7- VOLET URBANISME : ZERO ARTIFICIALISATION NETTE

Le Maire explique qu'en urbanisme, entre le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), le schéma de cohérence territoriale (SCOT) et le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) qui arrive, la commune (et d'autres de Dordogne) perd la maîtrise de l'utilisation de ses sols, surtout en surface constructible. Les Maires de Dordogne, sous l'égide de l'Union des Maires, se rassemblent pour témoigner leur mécontentement des prochains changements imposés qui feront de notre commune une 'commune respiration' entre métropoles. Il décrit les conséquences qui ne pourront être évitées en commençant par la perte de l'effectif scolaire...

Il est **essentiellement** demandé au Conseil municipal de prendre position sur le sujet et de déclarer :

- contester l'application stricte des règlements en la matière plutôt que de prendre en compte le caractère rural de nos petites communes avec une gestion de l'occupation des sols raisonnée des espaces,
- contester l'empêchement de toutes possibilités de développement avec pour conséquence majeure une vocation à n'être plus que des 'zones de respiration' entre deux métropoles pour nos communes rurales,
- demander la transcription des futures orientations d'aménagement en tenant compte des différences entre territoires et que les communes y soient plus étroitement associées,

en donnant mandat au Maire pour signer le manifeste contre, entre autres, les mesures annoncées ci-dessus.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

POINTS INFORMATIFS

8- CREATION D'UNE CLASSE DANS LE LOCAL DE L'ANCIENNE PHARMACIE

Le Maire informe l'assemblée de la teneur de son récent entretien avec l'Inspecteur de notre circonscription (Inspection académique) pour signaler l'école en tension dont il ressort que pour 2 élèves, une dixième classe ne sera pas ouverte.

Les membres de l'assemblée réagissent et commentent cette information : 'et bien nous aurons des classes bondées, c'est bien !', 'imaginez que nous ayons un comptage à la rentrée et qu'il y en ait plus encore !'.

Le Maire précise qu'il l'a invité à visiter les locaux pour lesquels des travaux de mise aux normes sont prévus, afin d'anticiper l'ouverture d'une classe en urgence à la rentrée. Les locaux de l'ancienne pharmacie permettraient l'accueil de cette 10^{ème} classe, avec un aménagement sommaire et une sécurisation auxquels il a déjà réfléchi, sinon dans la salle d'activités de l'espace Joël Jeannot.

Toutes les contraintes inhérentes à l'agrément des locaux pour des maternelles sont citées et ont été communiquées à l'Inspecteur de circonscription. Le Maire ajoute que le Grand Périgueux dispose de personnels qui peuvent aider pour le dossier, tant pour administratif que technique (normes à respecter, ...).

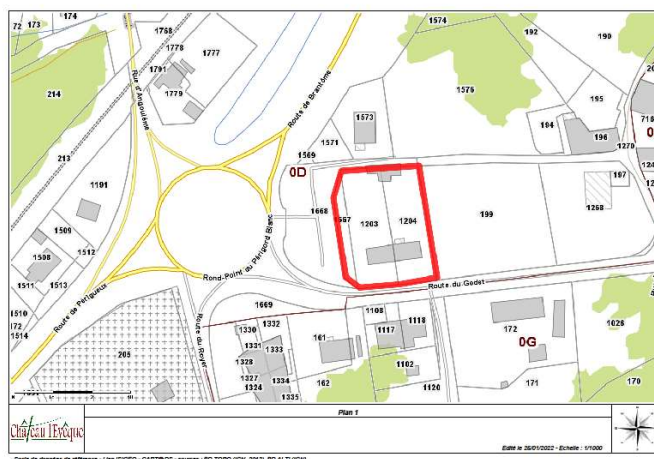
Les membres de l'assemblée échangent des avis, des informations, notamment sur les délais d'obtention de matériel avec les exemples des commandes des préau et portes qui ne sont toujours pas arrivés bien que commandés en novembre dernier.

9- ACQUISITION D'UN BATIMENT

Le Maire annonce qu'il a été contacté par un membre de la famille propriétaire du bien que la municipalité se propose d'acheter, qui lui a indiqué qu'il était le représentant de la fratrie.

Une demande d'estimation par le service des Domaines a été faite pour permettre les négociations du prix. Ce bien, de 2 x 1 500 m², est idéalement situé pour les commerces qui souhaitent s'implanter sur la commune.

Ensuite, une acquisition des terrains autour pourrait être envisagée, à voir avec le propriétaire, pour alléger le rond-point et ajouter des parkings... sachant que ce sont des parcelles non constructibles sauf celle juste à côté qui pourrait accueillir encore des commerces.



10- DOSSIER LA FIBRE ORANGE A CHATEAU L'EVEQUE

Le Maire informe l'assemblée de l'extension de la fibre (les boîtiers blancs sur les poteaux en sont la preuve) et que les raccordements peuvent être demandés par les propriétaires titulaires du fameux boîtier blanc. Henriette ROCHE demande ce qui se passe pour ceux qui n'ont plus de poteau. En fait, il lui est confirmé qu'elle doit contacter son opérateur et demander le branchement puisqu'il y a bien présence du boîtier blanc.

Chacun fait part de son expérience personnelle avec les techniciens de l'opérateur...

Par contre, le Maire demande beaucoup de vigilance par rapport aux démarcheurs qui ne sont pas honnêtes puisque les opérateurs ne démarchent pas mais doivent être contactés par le propriétaire qui souhaite être raccordé...

2022

Vos contacts dans la Dordogne

Pour votre commune et vos administrés

Sur le site reperes-travaux.orange.fr, vous trouverez l'ensemble des informations nécessaires au traitement de vos demandes pour :



Déclarer une panne à mon domicile



Raccorder un logement au réseau téléphonique public



Viabiliser un terrain nu



Réaliser d'autres types de travaux modifiant le réseau Orange



Signaler un équipement endommagé sur la voie publique

	Particulier	Professionnel	Entreprise OBS
 Sur Mobile ou internet	App « orange et moi »	App « orange pro »	https://espaceclient.orange-business.com
 Service client fixe et Internet : commercial, Assistance et SAV	 3900  @Orange_conseil	 3901	 706 ou 0825 000 706  Technique : 1017

Pour votre commune

Redevance du domaine public :

 **09 69 39 00 51**

 accueil.rodpo@orange.com

Numérotation voies :
g2r.curatif@orange.com

Dépose câble lors d'élagage :
elagage-orange.uiso@orange.com

DICT :
<https://reseaux-et-canalisation.ineris.fr>

Travaux de voirie réseau

Pascal Daburon

 **06 84 71 87 92**

 pascal.daburon@orange.com

Testez l'éligibilité à la Fibre Orange

 www.reseaux.orange.fr

Haut-débit par satellite

 nordnet.com  collectivite@nordnet.fr

 **09 69 360 360** (numéro dédié aux collectivités)

11- PRIME INFLATION

Le Maire rappelle l'annonce du gouvernement sur la 'prime inflation' que la commune doit verser à ses agents dont le salaire est inférieur à 2 000 € nets mensuels. La commune fait l'avance et l'Etat remboursera. Il explique les aléas rencontrés pour la réalisation de l'opération avec le peu d'informations connues sur le sujet.

12- DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ASSOCIATION 'DES BOULES AU NEZ'

Le Maire explique que 'Des Boules au nez' sont des comédiens humoristes qui interviennent depuis 10 ans, auprès des enfants hospitalisés, et des aînés au sein de plusieurs maisons de retraite (EHPAD), afin de donner de la joie et du soutien ; ils demandent une aide à la commune.

Il indique que ce point a été enlevé des délibérations car il sera plutôt abordé lors de la préparation du budget mais qu'il tenait à ce que les membres du Conseil municipal soient informés de cette demande. Un bilan leur sera demandé pour déterminer le montant de la subvention à accorder.

13- DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT

Le Maire fait part du résultat du diagnostic du réseau d'assainissement collectif de la commune : 17.5 km de canalisations, 53 % de la population sont raccordés au réseau ; il est en bon état malgré une grosse fuite sur la plus ancienne partie (fibrociment) qui sera bientôt réparée. Les infiltrations d'eau claire (eaux pluviales) sont d'au moins 21 % du fait de branchements d'évacuation des eaux pluviales ; c'est interdit et mauvais pour notre installation mais il va y avoir une recherche pour trouver les fraudeurs (test fumée). Il n'y aura pas d'amende mais une demande de déconnecter cette évacuation au plus vite.

En conclusion, notre installation est conforme et la station d'épuration est saturée à 50 % c'est-à-dire qu'elle peut recevoir d'autres branchements d'habitations nouvelles... toute l'étude est basée sur une mesure nappe haute et une mesure nappe basse.

14- EXTENSION DU CIMETIERE : COURRIER DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

Le Maire annonce la réception de l'avis favorable de l'Agence régionale de santé (ARS) pour l'extension du cimetière.

15- QUESTIONS DIVERSES

a) Jean-Paul DUTARD prend la parole pour informer les conseillers municipaux d'un problème avec la chaudière de l'espace Joël Jeannot. L'avis d'un professionnel a été demandé : le vase d'expansion est un peu léger pour le volume à chauffer, il a rechargé la membrane en air, ce qui donne plus de pression pour la circulation d'eau. Normalement, cela devrait fonctionner en attendant de changer le ballon qui est commandé mais le chauffagiste craint qu'il y ait une fuite. Toute la conduite a été vérifiée mais une partie est souterraine...

Serge OULHEN précise que l'installation n'est pas très vieille et qu'il se souvient d'un problème de maintenance avec l'entreprise pour cette chaudière.

b) Jean-Paul DUTARD annonce une réunion de la commission voirie la semaine prochaine pour préparer le programme des travaux pour l'année et ainsi présenter le financement nécessaire à la prochaine réunion du Conseil municipal qui statuera sur le budget 2022.

c) Marie BELOMBO souhaite des informations sur l'utilisation du gymnase à Agonac. Plus précisément, elle demande si le Maire est au courant des manifestations sportives qui y sont proposées. Le Maire lui répond qu'il est informé d'une certaine compétition qui, pour diverses raisons, ne s'est pas encore déroulée mais pas de celle qui y était dimanche dernier. Elle insiste sur le fait qu'il y a désinformation, voir une utilisation non autorisée de cette salle et le Maire promet d'aborder le sujet très vite avec les autres maires utilisateurs.

d) Le Maire informe l'assemblée de la recherche d'un cuisinier pour le restaurant scolaire car samedi matin, il va recevoir l'agent en poste pour lui signifier son congé. Une personne est repérée, avec de solides références et une vraie volonté de travailler. Les élus posent diverses questions sur le fonctionnement de la cantine et sur les compétences et bonne volonté du cuisinier.

Personne n'ayant plus de question, le Maire déclare la séance levée à 21h30.